

COVID-19 – Quand la solidarité exige du courage et beaucoup de vigilance Saluons l'engagement de milliers de préposées d'aide à domicile

Québec, le 29 mars 2020 – Rester chez soi est aujourd'hui un acte citoyen, un geste de santé publique pour protéger les plus vulnérables. Mais que fait-on quand l'isolement les menace autant que le virus qui court les rues ? Le Réseau de coopération des entreprises d'économie sociale en aide à domicile (EÉSAD) salue l'engagement de ses milliers de préposées d'aide à domicile qui continuent d'offrir leurs services à près de 100 000 personnes.

À la suite des mesures de prévention mises en place par le gouvernement du Québec afin de ralentir la propagation de la COVID-19, plusieurs personnes en perte d'autonomie se retrouvent isolées, mais ont tout de même besoin de services essentiels afin de préserver leur santé et leur sécurité. Les préposées d'aide à domicile présentes dans l'ensemble des EÉSAD partout au Québec jouent un rôle majeur afin d'assurer que ces personnes vulnérables puissent préserver leur intégrité dans le contexte de pandémie dans lequel nous nous retrouvons tous aujourd'hui.

La santé mentale et physique des personnes peut en effet être compromise par la solitude et l'inquiétude causées par la pandémie, particulièrement en cas de perte d'autonomie. « *La COVID-19 détourne notre attention des problèmes qui lui précèdent; il ne les fait pas disparaître. Quand l'isolement est plus dangereux que le virus, la solidarité à domicile devient un risque qu'il est essentiel de prendre* », affirme monsieur J. Benoit Caron, directeur général du Réseau de coopération des EÉSAD, expliquant combien ce dilemme est difficile pour les EÉSAD.

Rappelons que les EÉSAD sont considérées comme fournissant des services essentiels et que dans le contexte de pandémie relié à la COVID-19 elles offrent toujours des services d'assistance personnelle (SAP), de répit, de courses, de préparation de repas et, dans certains cas, de lessive. De plus, les différentes EÉSAD peuvent évaluer chaque situation afin de rendre leurs services d'entretien de la maison lorsque l'interruption de ces services menace de compromettre l'intégrité ou la sécurité de l'usager vulnérable, notamment en présence d'un risque d'insalubrité.

Des femmes et des hommes dévoués

La situation sanitaire actuelle révèle que le filet qui protège la santé des Québécoises et des Québécois est plus large que le Réseau de la santé à proprement parler. Elle expose le rôle et l'engagement de milliers de femmes et d'hommes, dont les préposées d'aide à domicile.

« Avec la pandémie, l'aide à domicile est devenue un métier plus exigeant : parce qu'on intervient dans l'intimité des usagers, il faut faire preuve d'une vigilance de tous les instants », rappelle madame Manon Loranger, présidente du Réseau de coopération des EÉSAD, avant d'ajouter : « Les préposées méritent que leur dévouement soit salué ».

Le travail des préposées d'aide à domicile préserve la qualité de vie à domicile, contribuant ainsi à améliorer la santé de ceux qui y vivent. Cette corrélation est connue depuis longtemps : bien avant la COVID-19, l'isolement était un enjeu de société qui a motivé le Québec à se doter d'un réseau d'aide à domicile.

Depuis près de 25 ans, les préposées d'aide à domicile des EÉSAD offrent bien plus que du soutien aux tâches ménagères. Elles sont une présence rassurante pour les usagers et leurs proches et une aide indispensable pour celles et ceux dont le quotidien représente un défi, la plupart des préposées du réseau étant formées pour offrir des services d'assistance personnelle. Dans le contexte actuel, le Québec a besoin de toutes ces compétences.

À propos du Réseau de coopération des EÉSAD

Le Réseau de coopération des EÉSAD représente les entreprises d'économie sociale reconnues aux fins du Programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique (PEFSAD). Les EÉSAD sont présentes dans les dix-sept régions administratives de la province. Ces entreprises, administrées principalement par et pour leurs usagers et employées à des fins non lucratives, offrent plus de sept millions d'heures de services à 100 000 personnes, dont près d'un million d'heures pour les services d'assistance à la personne. Si vous désirez en savoir plus sur les EÉSAD et le PEFSAD, nous vous invitons à visiter notre portail Web : <https://aidechezsoi.com>

- 30 -

Source :

Simon Laboissonnière
Conseiller principal aux affaires publiques
Réseau de coopération des EÉSAD
418 622-1001, poste 242

Information :

J. Benoit Caron
Directeur général
Réseau de coopération des EÉSAD
418 717-8882